



Guide d'aide finances Assurance vie et maladies graves

Assurance personnelle

	Normes Assurance vie		Normes Maladies graves	
Remplacement du revenu	Âge	Facteur de revenu	Âge	Facteur de revenu
	18-30	30x	18-55	10x
	31-40	25x	56-60	7x
	41-50	20x	61+	5x
	51-60	15x		
	61-65	10x		
	66-75	5x		
	<ul style="list-style-type: none">• Nous considérons le revenu gagné, en excluant les dividendes, revenu de placement et prestations de retraite• Des montants plus élevés peuvent être envisagés selon la valeur nette et les prêts personnels			
Préservation du patrimoine (seulement pour produit permanent)	Âge	Facteur de la valeur nette		
	Jusqu'à 70 ans	1,5x		
	Plus de 70 ans	1x		
Enfant (jusqu'à 17 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Tous les enfants doivent être assurés également• Jusqu'à 250 000 \$, aucun requis en lien avec l'assurance en vigueur sur la vie des parents• > 250 000 \$ jusqu'à 1 000 000 \$, l'assurance en vigueur sur la vie des parents sera prise en considération• Pour les montants supérieurs à 1 000 000 \$, considération individuelle avec justification financière additionnelle		<ul style="list-style-type: none">• Même montant d'assurance maladies graves que la fratrie jusqu'à un maximum de 250 000 \$	
Étudiant collégial/universitaire (18 et plus)	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 1 000 000 \$• Considération individuelle pour montants supérieurs avec justification financière additionnelle		<ul style="list-style-type: none">• Maximum 500 000 \$• Pour les montants supérieurs à 250 000 \$, une justification financière sera requise	

Assurance personnelle (suite)

Conjoint sans revenu	<ul style="list-style-type: none"> • 100% du montant d'assurance en vigueur sur la vie du conjoint qui travaille jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ • Considération individuelle pour montants supérieurs avec justification financière additionnelle (le revenu et l'assurance en vigueur du conjoint ainsi que la valeur nette familiale) 	<ul style="list-style-type: none"> • De 18 à 50 ans : le moindre de : 500 000 \$ ou Même montant d'assurance maladies graves que le conjoint qui travaille ou 4x le revenu du conjoint qui travaille • 51 ans et + : le moindre de : 250 000 \$ ou Même montant d'assurance maladies graves que le conjoint qui travaille ou 4x le revenu du conjoint qui travaille
Sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> • 250 000 \$ • Considération individuelle pour le montant dans les cas de perte d'emploi récente (assurance chômage) avec les détails de l'occupation antérieure, revenu habituel et type d'emploi recherché 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 100 000 \$
Faillite	<ul style="list-style-type: none"> • Si libérée : pas de restriction du montant • Si non libérée : Maximum de 250 000 \$ (montant total d'assurance) • Si faillites multiples, le client doit être libéré depuis plus d'un an. Après un an, pas de restriction si emploi stable, bon revenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Si libérée: pas de restriction du montant • Si non libérée: Maximum de 250 000 \$ (montant total d'assurance)
Dons de bienfaisance	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre explicative expliquant la justification du montant d'assurance demandé, la raison du don et l'implication dans l'organisme • Le besoin d'assurance personnel du client doit être adéquatement couvert • L'organisme peut être propriétaire et bénéficiaire de la police d'assurance, mais le client doit être le payeur 	

Assurance commerciale

Rachat de parts	<ul style="list-style-type: none"> • Juste valeur marchande actuelle des parts dans l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Juste valeur marchande actuelle des parts dans l'entreprise
Personne clé	<ul style="list-style-type: none"> • 5 à 10 fois le revenu annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 à 7 fois le revenu annuel
Protections contre les créanciers	<ul style="list-style-type: none"> • Montant du prêt x % de parts * • Seuls les prêts à long terme seront considérés 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant du prêt x % de parts* • Seuls les prêts à long terme seront considérés

* Lettre explicative sera nécessaire pour justifier l'augmentation du pourcentage